

Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONSTITUTION : 1830
PUBLIQUÉ : 1830

PETIT CALENDRIER

Samedi 21. — Saint Benoît, abbé. — Ad. Dunkerque (Sœurs Augustines de Gand), Doulers.
Soleil : lever 6 h. 03, coucher 6 h. 11. — Lune : lever 2 h. 22 m., coucher 11 h. 15 m.

TEMPÉRATURE

Lille, le 21 mars.
Minimum, nuit, abrité, 31°
Maximum, jour, abrité, 40°
Surface du sol, 8 h. du matin, 40°
A 1 mètre de profondeur, 54°
De l'air à l'ombre, 40°
Maximum, jour, à l'ombre, 42°
Minimum, nuit, à l'ombre, 31°

ÉTAT HYGROMÉTRIQUE

Le 21 mars, 9 h. 10 m. 1/2
État du ciel : Très nuageux
Direction du vent : S.
Baromètre, le 20 mars, 2 h. du matin : la pression était de 772 mm.
le 21 mars, 2 h. du matin : la pression est de 772 mm.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues à la Rédaction

Propos d'un Roubaisien

La mouche du coche

Le Travailleur n'y a pas manqué, l'indigent de cet article-là. Il est même huit jours en retard !

Les accidents de travail

Un chaudronnier de Valenciennes, 32 ans, rue Pasteur, 10, travaillant au peignage de l'épave, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

Un vol de 2000 francs

Un homme de peine, Meyer Théophile, 21 ans, rue de Valenciennes, 22, a été surpris par M. César Duyck, rue des Fonderies, blessé au poignet droit, 10 jours de repos.

Un phénomène

Au Marais d'Annapes, chez M. Fouquet, un chien a mangé la queue de son maître, qui avait une véritable tête de chien, les oreilles pendantes, huit pattes, dont deux sur le dos, deux queues et deux trains de derrière ; il est mort au bout de quelques instants.

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Le drame de la rue Labruyère

Les funérailles du meurtrier et de sa victime

MM. les Cambrioleurs continuent...

Un vol de zinc route de Leers

Dupont, 14 ans, sans profession, rue de Lille, 201. — Uranis, 33 ans, menuisier, rue Labruyère, 50. — Eugène Vandeveld, 51 ans, laveur, rue Labruyère, 50. — Jean-Baptiste Vanbost, 35 ans, tisserand, rue Blanchemaison, 10. — Louis Millot, 63 ans, mécanicien, rue Verbeur, 28.

DEMANDEZ UNE BATISTINE GRANDE LIQUEUR WATRELOS

CROIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Desbarbès, maire.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Accident de travail

Un apprenti, Joseph Vaneste, 15 ans, demeurant au hameau de Sallivieux, travaillant chez M. Dubar, rue du Bois, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

LA CHARITÉ en Police correctionnelle

Une Petite-Sœur de l'Assomption poursuivie Superbe manifestation de sympathie.

AVANT L'AUDIENCE

Grande animation au Palais de Justice. Bien avant midi, la salle d'audience correctionnelle est comble et la salle des Pas-Perdus regorge de monde. Hélas ! beaucoup devront rester à la porte, faute de place.

Quel est donc le grand criminel qui va s'asseoir sur le banc d'infamie ? C'est un humble religieux, une Petite-Sœur de l'Assomption ; c'est la Charité qui passe en correctionnelle.

Assis, le public qui se presse dans la salle est de différents ordres, on y rencontre tous les rangs. Les dames sont à la fois nombreuses ; très nombreuses aussi de braves ouvrières et des hommes du peuple qui ont pu assister le dévouement des Petites-Sœurs et ont tenu à leur apporter le témoignage de leur respectueux sympathie et de leur reconnaissance.

Beaucoup d'avocats entourent M. Gustave Thiry et M. Joseph Menard qui sont au banc de la défense.

L'AUDIENCE

A midi un quart le Tribunal entre : C'est M. Chané qui préside ayant comme assesseurs MM. Regert et Levé. M. Tainturier, procureur de la République, tient le siège du ministère public.

L'huissier appelle : Ministère public contre Desroches Gabrielle. C'est le nom de la Petite-Sœur poursuivie. Elle va s'asseoir à côté du gendarme de service qui, par mégarde, avait pris place sur le banc des prévenus. Sur un signe du Président, le gendarme s'éloigne.

M. le Président procède à l'interrogatoire de Mme Desroches. Celle-ci répond au banc du banc Mme Desroches, malgré l'insistance de M. Chané, n'ajoute rien aux déclarations qu'elle a faites, devant le Juge d'instruction.

On entend ensuite deux témoins : M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, qui s'est rendu au domicile des Petites-Sœurs de l'Assomption, y a fait une perquisition et n'y a rien trouvé pas même... le nom des religieuses.

M. Roussac, commissaire de police, qui a fait plusieurs démarches et qui n'a pas été plus heureux que M. Broigne.

LE REQUISITOIRE

M. le Président donne immédiatement la parole à M. Tainturier, procureur de la République.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

Il parait qu'on n'a pas réussi à signifier le jugement à Mme Desroches. La Petite-Sœur n'a tout le jour dit qu'elle était malade, elle a été envoyée à l'hospice de la Charité, où elle a été soignée par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

M. le Procureur rappelle que Mme Desroches est opposante à un jugement du 19 juillet 1902 qui la condamne par défaut à 50 fr. d'amende.